



Séjour de la santé : les directeurs des Instituts de Formation paramédicale restent confinés, mais pas bouche bée !

Regroupés au sein de l'Association Nationale des Directeurs d'École paramédicale, les représentants du secteur de la formation n'ont pas été conviés au Séjour de la santé. En dépit d'une absence qu'ils jugent « *dommageable et contre-productive* », ils souhaitent néanmoins partager leurs pistes de réflexion.

Toutes filières confondues, dans le public comme dans le privé, les directeurs des instituts de formation paramédicale sont des « *partenaires légitimes* » du système de soins. Mis au ban du Séjour de la santé, une vaste concertation qui réunira pendant plusieurs semaines près de 300 acteurs du secteur, ils n'en restent pas moins des « *interlocuteurs privilégiés* » des agences régionales de santé et des structures de soins, mais aussi de l'éducation nationale, des associations étudiantes, des conseils régionaux ou des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Parmi les grands axes stratégiques retenus par les pouvoirs publics, la reconnaissance des soignants sera naturellement « *un sujet central* ». L'ANdEP approuve et soutient les mesures visant à revaloriser les salaires de « *tous les professionnels qui œuvrent au service de la nation* ». La réflexion devra néanmoins être prolongée au-delà de la seule rémunération : « *Nous pensons qu'il convient de mettre fin à la dichotomie ancestrale entre les professions médicales et paramédicales. Nous proposons ainsi de supprimer l'appellation "auxiliaires médicaux" du Code de la santé publique.* »

Moteur du changement systémique actuellement en discussion, le chantier de la formation ne doit pas être relégué au second plan : « *Une représentation des directeurs d'institut de formation au sein de la gouvernance du système de santé serait tout à fait appropriée.* » A tout le moins, une évolution des référentiels en vigueur sera indispensable pour « *anticiper les compétences dont la population aura besoin demain* ». La coopération interprofessionnelle devra notamment être appréhendée « *dès les premiers stades de l'apprentissage* ».

L'aboutissement du processus d'universitarisation des formations paramédicales participe de cette logique, tout comme la création d'une section de qualification en sciences infirmières, en sciences de la rééducation et de la réadaptation et en maïeutique au sein du Conseil national des universités. « *Des enseignants-chercheurs issus de nos rangs contribueront à améliorer les connaissances cliniques, la prise en charge des patients et la formation des futurs soignants. Ils doivent désormais trouver leur place dans les universités, au même titre que les PU-PH.* »

Souhaitables, l'indépendance et l'autonomie des professions paramédicales nécessitent des changements radicaux. *« Force est de constater qu'il existe un décalage de plus en plus important entre les valeurs développées durant la formation et la réalité opérationnelle à laquelle les nouveaux professionnels sont confrontés. La quête de sens perpétuelle ou la non-reconnaissance de leur identité dans l'exercice de leur fonction sont des éléments qui contribuent à leur épuisement, leur donnant un sentiment d'inefficacité ou d'inachevé. »*

De toute évidence, la question du bien-être des étudiants et des formateurs ne peut plus être éludée, dans l'intérêt général. *« La politique de stage doit être revisitée de fond en comble. Outre les conditions d'accueil, la reconnaissance et la valorisation du statut de tuteur pourrait avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble du système de santé. »* Pourtant très attractives, les professions paramédicales souffrent aujourd'hui d'un *« déficit d'attractivité et de fidélisation »* lié à un *« manque de considération flagrant des pouvoirs publics »*, alors qu'elles ont *« pleinement démontré leur utilité »* durant la crise sanitaire.

Florence GIRARD

Présidente ANdEP

Contact : courriel : f.girard@ch-ussel.fr

Téléphone : 06 83 20 28 16